



INFORMATIONS ET FICHE D'INSCRIPTION*

EPREUVES DE SELECTION

Candidats en Formation Professionnelle Continue

Rentrée septembre 2024

*** SOUS RESERVE de MODIFICATIONS des DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES**



**INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
DU C.H.R. METZ-THONVILLE ET DU C.H. DE BRIEY**

MODALITES DE SELECTION

Le candidat s'engage à ne déposer qu'un dossier par bassin universitaire. Si deux ou trois dossiers sont déposés dans un même bassin, malgré la consigne, le candidat se verra exclu de la sélection.

Merci de renseigner l'attestation sur l'honneur et de la joindre au dossier d'inscription.

NOM :
Prénom :
Adresse complète :

IFSI de Thionville

....., le .. / .. /

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),....., né(e) le, atteste sur l'honneur de n'avoir fait qu'une inscription dans le Bassin universitaire/regroupement de Lorraine pour la sélection à l'entrée en formation infirmière.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Signature

CONDITIONS LIEES A L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Article 2 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par les arrêtés du 29 décembre 2022 et 3 juillet 2023 : « *Peuvent se présenter aux épreuves de sélection les candidats relevant de la formation professionnelle continue [...] justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection* » :
soit au lundi 08 janvier 2024.

CALENDRIER

Ouverture des inscriptions :	A partir du lundi 8 janvier 2024
Clôture des inscriptions :	Vendredi 1^{er} mars 2024 à 16h00
Epreuve écrite :	Lundi 18 mars 2024. Une convocation sera adressée aux candidats par courrier.
Résultats en vue de l'intégration :	Les résultats seront affichés à l'IFSI et consultables sur le site internet www.ecolesantemetz.com le mercredi 27 mars à 10h00. Ils seront transmis par courrier postal à cette même date. En cas de situation de handicap, veuillez contacter le secrétariat qui vous mettra si besoin en relation avec le référent handicap.

AUCUN RESULTAT NE SERA DONNE PAR TELEPHONE

EPREUVE DE SELECTION – rentrée septembre 2024

La sélection est effectuée conformément aux dispositions de l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié par les arrêtés du 29 décembre 2022 et 3 juillet 2023 relatif au diplôme d'Etat infirmier.

EPREUVES :

A. EPREUVE ECRITE et ANONYME / 20 POINTS / 1 HEURE :

1. Une sous-épreuve de rédaction et/ou réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social / **10 points / 30 minutes**
2. Une sous-épreuve de calculs simples / **10 points / 30 minutes.**

B. EPREUVE ORALE / 20 POINTS / 20 MINUTES :

Elle consiste en un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Pour être admis le candidat doit obtenir un total d'au moins 20/40 aux deux épreuves

CLASSEMENT :

Au vu des notes obtenues, **la commission d'examen des vœux établit une liste de classement.**

La liste de classement comprend une liste principale et une liste complémentaire qui comble les vacances résultant de désistements éventuels.

Les résultats sont affichés à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers où le candidat a déposé son dossier.

Tous les candidats sont personnellement informés de leurs résultats par écrit.

Le candidat a jusqu'au **mercredi 03 avril 2024 à 16h00** pour confirmer votre accord d'entrée en formation. Si, dans les 5 jours ouvrés suivant l'affichage, le candidat n'a pas donné son accord écrit, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Les candidats qui ont accepté leur affectation dans un Institut de Formation devront récupérer le dossier d'inscription pour la rentrée de septembre sur le site www.ecolesantemetz.com.

FRAIS INSCRIPTION

Les frais d'inscription s'élèvent à : **60 euros**

Vous devez régler par chèque à l'ordre du Centre des Finances Publiques.

Ce règlement sera obligatoirement joint au dossier d'inscription et ne sera en aucun cas remboursé.

QUOTA DE LA RENTREE 2024

100 étudiants en 1^{ère} année (ce chiffre peut être révisable par décision régionale),

- les candidats sélectionnés par Parcoursup
- les candidats en report de formation,
- les candidats relevant de la formation professionnelle continue : **25 places** sous réserve des reports

FRAIS DE FORMATION

Frais de formation pour les personnes dont la formation complète n'est pas prise en charge par la Région : **8200 € par année.**

Droits annuels d'inscription universitaire : **170 €** (tarif septembre 2023).

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE LA FORMATION

Pour connaître vos conditions d'éligibilité, vous devez **IMPERATIVEMENT** vous référer au document de la Région Grand Est. Ce tableau est accessible sur le site internet : www.ecolesantemetz.com, rubrique : « Concours d'entrée/sélection », « pièces jointes ».

ENVOI DU DOSSIER

Le dossier doit parvenir au plus tard le **VENDREDI 1^{er} MARS 2024** (cachet de la poste faisant foi)

- **Par courrier obligatoirement en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :**

C.H.R. METZ-THONVILLE
INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
1-3 rue du Friscaty
BP 60327
57126 THIONVILLE CEDEX

NB : Un reçu d'enregistrement de la complétude de votre dossier vous sera adressé ultérieurement par courrier électronique.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE et RENVOYE AU CANDIDAT.

PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

- La fiche d'inscription.
- Une lettre de motivation : cf document recommandations aux candidats « comment rédiger un projet professionnel motivé »
- Un curriculum vitae.
- Attestation sur l'honneur pour une inscription sur le Bassin Lorrain.
- Une photocopie d'un des documents ci-dessous (**en cours de validité**) :
 - carte d'identité française : recto-verso
 - passeport français
 - titre de séjour : recto-verso (pour les candidats étrangers)
- L'acquittement des frais d'inscription aux épreuves de sélection :

60 Euros : en chèque bancaire établi à l'ordre Centre des finances publiques : indiquer les nom et prénom du candidat au dos du chèque

Ces frais d'inscription aux épreuves de sélection ne seront pas remboursés.
- Les diplômes détenus
- Les ou l'attestation(s) employeur (s) et attestations de formations continues
- En cas de demande d'aménagement des épreuves, fournir obligatoirement un certificat médical attestant de votre situation de handicap et de l'aménagement des épreuves. Le candidat fournit à l'IFSI, au plus tard à la date de forclusion du concours, la nature de l'aménagement fixé par le médecin désigné.

**Comment rédiger un projet professionnel
motivé ?**

Avant tout, la rédaction de ce type de document met en valeur les expériences que vous avez vécues qui vous ont donné envie de vous orienter vers le métier d'infirmier(e) ainsi que les qualités humaines que vous pensez avoir qui vous semblent indispensables pour vous occuper de personnes avec des besoins de soins physiques, psychologiques ou sociaux.

Il est donc attendu une description des situations qui vous ont marqué et vous ont donné envie de faire cette formation donc au final ce métier. A partir de ces situations, vous pourrez préciser ce qu'elles ont pu vous apporter personnellement, ce qu'elles vous ont inspiré et en quoi elles orientent ce choix de devenir soignant.

Le métier d'infirmier(e) est très varié, n'hésitez pas à mettre en lumière tout contact que vous avez pu avoir avec les professionnels en exercice ou avec les étudiants en soins infirmiers que vous avez pu rencontrer.

Rédiger un projet professionnel, c'est imaginer l'avenir et choisir en connaissance de cause une orientation qui vous apportera de la satisfaction et qui vous engage. C'est donc un écrit personnel et singulier qui va vous caractériser. Il est donc important que vous l'écriviez vous-même : un écrit authentique même maladroit sera plus pertinent qu'un copié-collé trouvé ailleurs. Par contre, en discutant de ce projet avec vos amis, famille ou proches, vous aurez à travers leur opinion ce qui fait que vous êtes fait ou pas pour ce métier. Les éléments positifs pourront être repris dans votre écrit.

L'évaluation du projet est fondée à la fois sur le fond et sur la forme : soignez l'écriture, faites attention aux fautes, phrase sans verbe..., relisez-vous ou faites relire votre écrit par un tiers. Les examinateurs sont sensibles à un travail bien présenté et facile à lire. Il est de deux pages maximum.

BON COURAGE A VOUS

DOSSIER MEDICAL

Extrait de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par les arrêtés du 29 juillet 2022 et 9 juin 2023 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux :

« Art. 91– L'admission définitive dans un institut de formation préparant à l'un des diplômes de l'article 1^{er} du présent arrêté est subordonnée :

- 1 **A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée**, d'un certificat médical établi par un médecin agréé⁽¹⁾ attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession (⁽¹⁾ la liste des médecins agréés peut être téléchargée sur internet.)
- 2 **A la production au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations** conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ».

TRES IMPORTANT :

- a) **Vaccinations complètes antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique**, dont le rappel a été effectué depuis moins de 10 ans.
- b) **Vaccination complète contre l'hépatite B** et le dosage des anticorps affirmant l'immunisation (Arrêté du 02 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 du Code de la santé publique).

Il est impératif de commencer votre programme de vaccination dès votre inscription aux épreuves de sélection afin d'être à jour pour la première mise en stage en novembre.

Les étudiants non à jour avec leurs obligations vaccinales avant le départ pour leur premier stage ne seront pas autorisés à partir en stage.

FICHE D'INSCRIPTION

EPREUVES DE SELECTION : rentrée septembre 2024 : IFSI THIONVILLE

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL METZ-THIONVILLE

Institut de formation en santé de Thionville – 1-3 rue du Friscaty – BP 60327 – 57126 THIONVILLE CEDEX

NOM DE NAISSANCE

NOM D'USAGE PRENOM..... SEXE (M/F).....

DATE DE NAISSANCE/...../..... LIEU DE NAISSANCE..... DEPARTEMENT NATIONALITE :

ADRESSE : RUE.....

CODE POSTAL VILLE

TELEPHONE (obligatoire) Fixe Portable

(ce numéro nous permettra éventuellement de vous contacter rapidement en cas d'appel sur liste complémentaire)

ADRESSE MAIL :

TITRES D'INSCRIPTION : (cocher la case correspondante et compléter) :

<input type="checkbox"/> Diplôme(s) détenu(s) :	Choix 1 : IFSI de THIONVILLE
<input type="checkbox"/> Attestations employeur(s) et formations continues	Choix 2 : IFSI de En cas de liste complémentaire, merci de choisir un IFSI différent du choix 1
	Choix 3 : IFSI de En cas de liste complémentaire, merci de choisir un IFSI différent des choix 1 et 2

Si vous exercez une activité salariée, merci de préciser le nom de l'employeur :

- J'autorise la publication de mes résultats aux épreuves : OUI NON

- J'accepte sans réserve les données de la notice qui régit la sélection

- Je soussigné(e),, atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce dossier.

A, le Signature

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

- Pièce d'identité
- Diplôme(s) obtenu(s)
- Attestations employeurs et attestations de formations continues
- Lettre de motivation
- Attestation sur l'honneur
- CV

Paiement droits :

- Chèque de 60 €